



# ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE REUNIE EXTRAORDINAIREMENT

## AVIS DE RÉUNION

**Mesdames et Messieurs les actionnaires de la société LESIEUR CRISTAL, société anonyme au capital de 276.315.100,00 dirhams, sont convoqués en Assemblée générale ordinaire réunie extraordinairement, au siège social - 1, rue Caporal Corbi à Casablanca, le :**

**MARDI 18 DÉCEMBRE 2012 À 09 HEURES**

En vue de délibérer et de statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Nomination d'un administrateur ;
- Pouvoirs à conférer en vue des formalités.

Les propriétaires d'actions au porteur devront déposer ou faire adresser par leur banque au siège social, cinq jours avant la réunion, les attestations constatant leur inscription en compte auprès d'un intermédiaire financier habilité.

Les titulaires d'actions nominatives devront avoir été préalablement inscrits en compte, soit en nominatif pur ou en nominatif administré, cinq jours avant la réunion. Ils seront admis à cette Assemblée sur simple justification de leur identité.



Conformément à l'article 121 de la loi 17-95 relative aux sociétés anonymes telle que modifiée et complétée par la loi 20-05, les actionnaires détenteurs du pourcentage d'actions prévu par l'article 117, disposent d'un délai de 10 jours à compter de la publication du présent avis pour demander l'inscription de projets de résolutions à l'ordre du jour de l'Assemblée.

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION**

## **PROJET DES RÉOLUTIONS**

### **PREMIÈRE RÉOLUTION**

L'Assemblée générale nomme en qualité d'administrateur Monsieur Khalid CHEDDADI et ce, pour une durée statutaire de six années, soit jusqu'à la date de l'Assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2017.

### **DEUXIÈME RÉOLUTION**

L'Assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir les formalités légales.

